

SÉANCE DU 30 MAI 2023 (15 conseillers présents)

1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

1-1 Administration Générale :

- Dépôt d'un dossier de demande d'aide départementale au titre de la voirie communale accidentogène.
Montant des devis présentés au syndicat Départemental de voirie = 64 327 € HT répartis comme suit :
 - o PATA = 9 594 €
 - o Rue du Charpreau = 6 049 €
 - o Chemin de la Casse du Bois = 48 684 €

- Entrée du nouveau locataire au 6b, rue de la Seudre pour un montant de 400€/mois.

1-2 Finances :

- La modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public consiste au passage en LED de 234 lampes. Le devis du SDEER indique un reste à charge de 9 660 €. Le conseil propose que soit déposé un dossier de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) – montant attendu 4 874 €.

- Attribution de subventions à divers organismes et associations communales. :
 - o ACCA = 600 €
 - o Amicale de Jorignac = 150 €
 - o MFR Cravans = 150 €
 - o MFR Richemont = 150 €
 - o Fondation du Patrimoine = 120 €
 - o Prévention Routière = 80 €
 - o AFSEP (sclérose en plaque) = 120 €
 - o France Alzheimer = 120 €
 - o Hôpital des enfants = 120 €
 - o La Ligue contre le Cancer = 120 €
 - o Les Restos du Cœur = 120 €

- Accord pour le dépôt d'un dossier d'amendes de police au titre d'aménagement de cheminements doux sécurisés. Le projet de réalisation d'un chemin piétonnier « chemin de la Casse du Bois » au village du Chaillaud fait partie du domaine subventionnable – montant attendu = 19473 €.

- Mise en place d'une convention avec la CDC de Gémozac pour bénéficier en 2023 d'un fonds de concours de 20 000 € pour couvrir nos besoins supplémentaires en travaux d'investissements de voirie.

2 – TRAVAUX ACHEVES

- La réfection voirie de l'ex RD 244^{F5}.

- L'assainissement pluvial à la Cour du Bois sous la responsabilité du Département avec une participation communale à hauteur de 40% soit 6 750 €.
- La campagne de criblage de pierres et de broyage des souches déchets par l'entreprise Burdin pour 4 420 € TTC
- L'installation du City Stade par l'entreprise Agorespace.
- Le raccordement à la fibre route de Cozes avec la pose de chambres dans le domaine public pour un montant de 16 994 €.